## **Avis public**



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1º que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au, 18, avenue Glencoe et portant sur l'objet suivant :
  - ➢ BÂTIMENT PRINCIPAL AYANT UNE MARGE LATÉRALE DE 1,88 M ET DE 1,92 M, CE QUI DÉROGE À L'ARTICLE 2.4 ET À L'ANNEXE «C» DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PRESCRIVANT UNE MARGE DE 1,98 M;
- que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le lundi 5 novembre 2012 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3º qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4º que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la marge latérale du bâtiment principal de l'immeuble visé sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont.

DONNÉ à Outremont, ce 17 octobre 2012.

Pascale Lebel,

Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont.

